

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 juin 2018

– Point 6.1 de l'ordre du jour –

Délibération 2018-12

Autorisant le Directeur général à finaliser la procédure de dialogue compétitif, attribuer et signer le marché ayant pour objet le «Conseil stratégique, la conception et la réalisation du programme de communication sur la prévention du tabagisme».

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération 2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1° - Autorise le Directeur général de Santé publique France à finaliser la procédure de dialogue compétitif, attribuer et signer le marché ayant pour objet le «Conseil stratégique, la conception et la réalisation du programme de communication sur la prévention du tabagisme».

Article 2° - Le Directeur général est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 04 juillet 2018

Marie-Caroline BONNET-GALZY
Présidente du Conseil d'administration